

COLLECTES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
◀ 30	31	1	2	3	4	5
6	7 	8 	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21 	22 	23	24	25	26
27	28	29 	30			
Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5 	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19 	20 	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
 Téléphone (418) 775-6485
 Télécopie (418) 775-3591
 Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



Photo : Louis-Philippe Cusson

NOVEMBRE 2016
 Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,
 Directrice générale / sec. trés.



Informations diverses

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal aura lieu **le 7 novembre et le 5 décembre 2016.**

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

❖ À VENDRE

TOTOTA YARIS 2009, moteur 1.5 litre, transmission manuel 5 vitesses. Prix demandé : 5 800\$ Pour information, communiqué avec M. Georges Craig au (418) 775-9253

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h

Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay (418) 775-6485
 Employé municipal : Marc-André Migneault (418) 750-6485
 Inspecteur en urbanisme : Michel Lagacé (418) 775-6485
 Agente en milieu rural : Kathy Laplante (418) 775-8445, poste 2251
 ou 775-8188

PRÉDICTION DES MARÉES – NOVEMBRE 2016

POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)									
01	03 :46	3.3	09	03 :7	1.2	17	03 :44	3.7	25	05 :14	1.1
01	09 :37	0.8	09	09 :18	2.9	17	09 :36	0.4	25	11 :28	3.3
01	15 :57	3.9	09	15 :20	1.4	17	15 :9	4.4	25	17 :50	1.0
01	22 :18	0.6	09	21 :37	3.2	17	22 :27	0.2	25	23 :52	3.0
02	04 :21	3.2	10	04 :07	1.1	18	04 :35	3.5	26	05 :54	1.1
02	10 :09	0.8	10	10 :20	3.1	18	10 :25	0.6	26	12 :09	3.5
02	16 :31	3.8	10	16 :30	1.1	18	16 :51	4.1	26	18 :33	0.9
02	22 :53	0.7	10	22 :41	3.3	18	23 :22	0.4	27	00 :33	3.1
03	04 :57	3.2	11	04 :59	0.9	19	05 :30	3.3	27	06 :31	1.0
03	10 :42	0.9	11	11 :14	3.5	19	11 :8	0.8	27	12 :47	3.9
03	17 :07	3.7	11	17 :29	0.8	19	17 :47	3.8	27	19 :13	0.8
03	23 :30	0.8	11	23 :37	3.5	20	00 :23	0.7	28	01 :11	3.1
04	05 :36	3.0	12	05 :47	0.7	20	06 :27	3.1	28	07 :05	1.0
04	11 :19	1.0	12	12 :03	3.8	20	12 :18	1.0	28	13 :24	3.8
04	17 :45	3.6	12	18 :21	0.5	20	18 :48	3.5	28	19 :49	0.7
05	00 :10	0.9	13	00 :28	3.7	21	01 :28	0.9	29	01 :48	3.2
05	06 :19	2.9	13	06 :33	0.5	21	07 :30	2.9	29	07 :38	0.9
05	11 :59	1.1	13	12 :51	4.2	21	13 :28	1.2	29	13 :59	3.9
05	18 :28	3.4	13	19 :10	0.2	21	19 :52	3.3	29	20 :25	0.7
06	00 :57	1.1	14	01 :17	3.8	22	02 :33	1.0	30	02 :23	3.2
06	07 :07	2.8	14	07 :18	0.3	22	08 :36	2.9	30	08 :11	0.8
06	12 :47	1.3	14	13 :37	4.4	22	14 :46	1.3	30	14 :34	3.9
06	19 :18	3.3	14	19 :59	0.0	22	20 :58	3.1	30	20 :9	0.7
07	00 :54	1.2	15	02 :5	3.9	23	03 :34	1.1	01	02 :59	3.2
07	07 :05	2.7	15	08 :04	0.2	23	09 :42	3.0	01	08 :45	0.8
07	12 :46	1.4	15	14 :23	4.5	23	15 :59	1.3	01	15 :10	3.9
07	19 :18	3.2	15	20 :47	0.0	23	22 :04	3.0	01	21 :35	0.7
08	01 :59	1.2	16	02 :54	3.9	24	04 :27	1.1	02	03 :37	3.2
08	08 :11	2.7	16	08 :49	0.2	24	10 :39	3.1	02	09 :21	0.9
08	14 :00	1.5	16	15 :10	4.5	24	17 :00	1.2	02	15 :46	3.8
08	20 :27	3.1	16	21 :36	0.0	24	23 :03	3.0	02	22 :11	0.7

INFO-MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2017

AVIS est donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Grand-Métis pour l'année 2017 est fixé conformément à ses règlements, aux dates suivantes :

Lundi 9 JANVIER 2017	Lundi 3 JUILLET 2017
Lundi 6 FÉVRIER 2017	Lundi 7 AOÛT 2017
Lundi 6 MARS 2017	Mardi 5 SEPTEMBRE 2017
Lundi 3 AVRIL 2017	Lundi 2 OCTOBRE 2017
Lundi 1 MAI 2017	Lundi 13 NOVEMBRE 2017
Lundi 5 JUIN 2017	Lundi 11 DÉCEMBRE 2017

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal se tiennent au bureau municipal sis au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis.

Tout avis public peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Grand-Métis : www.municipalite.grand-metis.qc.ca

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 27 OCTOBRE 2016

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une session spéciale du conseil de la Municipalité de Grand-Métis aura lieu le 15 décembre 2016 à 19h30 au bureau municipale de Grand-Métis, située au 70 chemin Kempt à Grand-Métis, au cours de laquelle le budget 2017 pour la prochaine année financière sera adopté, par règlement numéro 2016-0194.

Lors de cette session les délibérations porteront exclusivement sur le budget 2017, ainsi que la période de questions.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 27 OCTOBRE 2016

La municipalité de Grand-Métis renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec



25, octobre 2016 – La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a renouvelé son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2014, 3 fleurons sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2016. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir de nouveau la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2017, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. L'an dernier, 33 municipalités ont réussi à décrocher un fleuron additionnel lors de leur visite de reclassification! C'est dans cet esprit que nous invitons l'ensemble des citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, car il s'agit d'un défi collectif.

Les classificateurs Fleurons du Québec reviendront évaluer notre municipalité au cours de l'été 2017. Ils visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage municipal. Les points sont répartis dans 5 domaines d'embellissement :

- ✿ 340 points attribués au *Domaine municipal*
- ✿ 230 points attribués au *Domaine résidentiel*
- ✿ 180 points attribués au *Domaine institutionnel*
- ✿ 140 points attribués au *Domaine commercial et industriel*
- ✿ 160 points attribués aux *initiatives communautaires et au développement durable*

Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la municipalité!

Ayant tout juste célébré son 11^e anniversaire, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissant : il regroupe aujourd'hui 355 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint près de 40 % des citoyens québécois.

Pour découvrir les municipalités Fleurons en images et tout savoir sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com
Contact : Chantal Tremblay (418) 775-6485



775, route Flavie-Drapeau
Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0
(418) 775-7050, poste 138
coordonnateur@sainte-flavie.net
<https://www.facebook.com/Steflavie>



Communiqué **Diffusion immédiate**

Une autre saison exceptionnelle au Marché public de La Mitis

Mercredi, le 19 octobre 2016 – Des records d'exposants, de visiteurs, d'espaces occupés et de ventes sur le site, voilà qui résume bien notre saison 2016. Un intérêt grandissant pour les produits d'ici, la diversité et les nouvelles saveurs a amené plusieurs consommateurs à favoriser l'achat régional. La population de La Mitis et des environs, ainsi que les touristes de passage ont été nombreux à accourir au Marché, particulièrement en juillet et en août où les activités battaient leur plein aux alentours. Plus de 8 800 visiteurs ont été dénombrés, générant des ventes totales dépassant les 116 000 \$, 11 % de plus que la saison précédente, soit 10 % dans l'agroalimentaire et 15 % dans l'artisanat. Du jamais vu ! Les exposants (34) étaient aussi 11 % plus nombreux qu'en 2015, occupant au total 284 espaces. Nous avons affiché complet pendant neuf semaines consécutives du 9 juillet au 3 septembre. Bref, un beau succès et un défi à faire encore mieux pour la prochaine saison.

Un Marché de Noël qui promet !

Mardi, le 18 octobre 2016 – La 6^e édition du Marché de Noël de La Mitis aura lieu les **19 et 20 novembre prochains de 10 h à 16 h au Centre municipal de Sainte-Flavie**. Dans le secteur de l'agroalimentaire comme dans celui de l'artisanat, nous y retrouverons une multitude de produits et d'emballages cadeaux propices aux rencontres du temps des fêtes. Nous pourrions y découvrir entre autres des tricots, tissages, papeteries, romans, contes, récits, objets d'utilité, bijoux variés et accessoires modes. L'agroalimentaire ne sera pas en reste avec des mets cuisinés, coupes de viandes, légumes, tartinades, produits déshydratés, miels, condiments, thés, tisanes, pâtisseries, poissons fumés, marinades, boissons alcoolisées et chocolats de première classe. Quoi de mieux que d'offrir à Noël des produits de chez-nous ! En partenariat avec la Caisse populaire de Mont-Joli – Est de La Mitis, tirage de cinq bons d'achat de 50 \$ parmi tous ceux qui auront rempli des billets disponibles gratuitement à l'accueil. À ne pas manquer !

-30-

Source : François Mercier, coordonnateur
Marché public de La Mitis
418-775-7050, poste 138
418-318-6076 (cellulaire)
<https://www.facebook.com/Steflavie>



Le Mot vert du mois – « Recyclage : Bac bleu et consigne » - Novembre 2016

Bonjour à toutes et tous,

Pour ce Mot vert, je vous propose une visite dans le monde du recyclage, plus particulièrement le bac bleu et la consigne. Voyons d'abord les principales raisons de recycler :

- **Éviter l'enfouissement de matières** : Le plastique prend 1000 ans à se décomposer, sans compter les effets néfastes sur les écosystèmes;
- **Faire une gestion durable des ressources naturelles** : Les générations futures ont droit, comme nous, à ces ressources parfois non renouvelables (bois, pétrole, métaux, etc.);
- **Réduire les coûts sur vos taxes** : Pour vos matières recyclables, il en coûte environ 120 \$/tonne à traiter dans le bac vert contre 54 \$/tonne dans votre bac bleu !

Qu'advient-il des **papers, cartons, plastiques (1, 2, 3, 4, 5 et 7), métaux et verres** de votre bac bleu? Une fois triés au Centre de tri Bouffard de Mont-Joli, ils sont conditionnés, envoyés chez le recycleur puis transformés. Ceux-ci reviennent sur le marché en emballages, vêtements, journaux ou autres produits que vous consommez et parfois retournez dans votre bac bleu. Cette boucle a ses avantages ! Par exemple, l'aluminium vaut 1100 \$ la tonne recyclée contre 1400 \$ la tonne vierge et peut être recyclé à l'infini !

La consigne

Les brasseurs du Québec ont instauré il y a environ 200 ans la première consigne afin de favoriser la réutilisation des bouteilles de verre. Celles-ci peuvent être réutilisées jusqu'à 15 fois ! Le taux de récupération de ce système est aujourd'hui de 98 %.

Établi en 1984 afin de favoriser le recyclage, le « Consignée Québec » touche 460 millions de contenants et représente 25 millions de dollars. Son taux de retour atteint 76 % alors que le taux de récupération des matières recyclables dans le bac bleu est de 65 %. Il a été sujet d'actualité en octobre alors que Recyc-Québec a recommandé de consigner de nouveaux types de contenants et de hausser son prix de 5 à 10 cents. Cette réforme exclurait les bouteilles de vin, leur taux de récupération dans le bac bleu étant de 94 %. À suivre...

Finalement, connaissez-vous la consigne sociale? C'est la collecte dans les lieux publics des contenants consignés afin de financer les activités d'un organisme. Environ 8 % des OBNL l'utilisent comme source de financement. La consigne est donc plus qu'environnementale !

D'ici le prochain Mot vert, portez-vous bien et qu'importe la façon, bon recyclage!

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis.
Tél. : 418-775-8445, poste 1138 Courriel: matresi@mitis.qc.ca



NOUVEAU LE DÉPÔT MOBILE ARRIVE CHEZ DESJARDINS!

Grâce au dépôt mobile, vous pouvez déposer un chèque sans avoir à vous déplacer à la Caisse ou au guichet automatique. C'est simple, il vous suffit de le prendre en photo au moyen de votre téléphone cellulaire ou de votre tablette via l'application Services mobiles Desjardins.

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- Vous devez d'abord activer la fonction et accepter les conditions d'utilisation du service lors de votre première utilisation.
- Il vous suffit ensuite de prendre une photo du recto et du verso de votre chèque à l'aide de votre téléphone intelligent ou de votre tablette.
- Vous devez ensuite entrer le montant du chèque, puis choisir le compte de dépôt.
- Le montant déposé sera immédiatement disponible dans votre compte.
- Répétez l'opération pour chaque chèque que vous souhaitez déposer.

C'est simple, instantané et sans frais.

Visitez le desjardins.com pour en savoir davantage au sujet de cette nouvelle fonctionnalité.



**Vous êtes membre de la caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis et vous utilisez AccèsD internet ?
Participez aux réflexions de votre caisse dès maintenant !
Allez dans votre AccèsD et faites-nous connaître votre opinion avant le 18 novembre 2016.**



HORAIRE DE L'ÉCO CENTRE

Pour le mois de Novembre :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h45, Fermé le Samedi & Dimanche.

Décembre à Avril :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 15h45, Fermé le Samedi & Dimanche.

Une preuve de résidence et une pièce d'identité avec adresse vous seront demander a l'accueil (permis de conduire, compte de taxes)

Le citoyen trie et place lui-même ses matériaux qu'il apporte dans les conteneurs appropriés (le préposé de l'éco centre n'est pas tenu de trier et de décharger vos matériaux)

Respecter les consignes et la signalisation.

Matières Refusées à l'éco centre :

- Ordures ménagères (nourriture, plastique non recyclable, papier et cartons souillés, etc.)
- Bouteille de gaz comprimé autre que le propane
- Explosifs, munitions et feu de Bengale
- Animaux morts (totalité ou en partie)

Défense de fumer sur le site

Lorsque l'éco centre est fermé il est strictement interdit de laisser des matières ou autres détritrus hors des barrières.

Toutes les matières qui sont sur le site de l'éco centre sont la propriété de l'éco centre. Si vous désirez vous procurer certains items, vous devez en faire la demande au personnel sur place.

Merci et bonne journée.

Elaine Savard & Claudie Pineault
Coordonnatrice des opérations
Éco centre de La Mitis
Centre de transfert Matapédia-Mitis
428 Avenue Roger Marcoux
Mont-Joli QC G0J 2L0
Tel: 418-785-0055 7 Fax: 418-785-0055

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

ONGLET LOISIR INTERMUNICIPAL

HALLOWEEN À PADOOOO! PARADE FUNÈBRE DÉGUISÉE

Quand?: le samedi 29 octobre, 18 h

Où?: rassemblement à l'école

Parcours : tour du village avec arrêts

- Parade **costumée**
- Feu du négatif
- Présentation du cours métrage réalisé par le **Comité jeunesse**
- Film, friandises, breuvages
- Prix de participation

SOIRÉE
FAMILIALE
GRATUITE!

Pour information :

Jérôme Simard au 418 775-9654

Organisée par le **Comité Défi-Relance de Padoue** et le **Comité jeunesse intermunicipal**.



les journées de la culture

20^e ANNIVERSAIRE

Félicitations au Cercle des fermières pour sa journée « porte ouverte » lors de la Journée de la culture du 2 octobre dernier.

Voici les 20 trésors culturels ressortis lors de cette journée :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - Le Cercle des fermières de Saint-Octave | - Le gîte La Villa du Vieux Clocher |
| - La Société historique et patrimoniale | - Les Pouces d'Octave |
| - La légende de la Mine de Ketchup | - Les Jardins de Métis |
| - La ferme La Fourche du Troll | - La légende de l'Anse aux morts |
| - Marie-Claude Hamel | - Gino Caron |
| - Marie-Thérèse Fortin | - Pierre Dufort, conteur |
| - Les croix de chemin (Padoue et Saint-Octave-de-Métis) | - Nos cimetières |
| - Nos maisons historiques | - l'Église de Saint-Octave-de-Métis |
| - Dyno Périgny, artiste et Café de Saint-Octave | - La "Crique" |
| - Stéphanie Pelletier | - Le pont couvert; |



Programmation d'activités

Automne -2016

IL N'EST PAS TROP TARD
POUR Y PARTICIPER! ☺

DANSE EN LIGNE

avec Jean-Clément Lavoie

Avancé :

Tous les lundis soirs, 19 h 30.
du 12 sept. au 1^{er} déc.
à l'École du Sommet, Padoue
3\$ / séance

Info : Nicole St-Laurent au
418 775-7319

Débutant :

Tous les jeudis soirs,
de 19 h 30 à 20 h 45
du 29 sept. au 1^{er} déc.
au Centre récréatif de Saint-
Octave-de-Métis
3\$ / séance

Info : Gaétane Bérubé au
418 775-3191

OUVERT À TOUS

ATELIERS DU CERCLE DES FERMIÈRES

Le Cercle des fermières de Saint-
Octave-de-Métis vous prépare une
programmation d'ateliers qui se
tiendront le mercredi matin.

Info et inscription :
Marie-Paule Turbide au 418 775-1454

OUVERT À TOUS

INFORMATION :
JOSY-ANNE BÉRUBÉ au 418 732-6684

TAI CHI

avec Sylvie Lepage

Tous les mardis soirs, de 19 h à 20 h 15
du 27 septembre au 29 novembre
au Centre récréatif de Saint-Octave-de-Métis
10\$ / séance

Info : Gaétane Bérubé au
418 775-3191

OUVERT À TOUS

EXERCICES – VIE ACTIVE

❖ avec Lucille Lauzon

Tous les mercredis soirs, 19 h 30 à 20 h 30
à l'École du Sommet, Padoue
Info : Lucille Lauzon au 418 785-0797

❖ avec Valérie Ouellet ou
Germaine Simoneau

Tous les mercredis et vendredis, 10 h à 11 h
Maison Octavie de Saint-Octave-de-Métis

OUVERT À TOUS

ATELIERS DE FRANÇAIS

avec Gilberte Leblanc

Tous les jeudis, de 8 h 30 à 11 h 30
au bureau municipal de
Saint-Octave-de-Métis
Info et inscription :
Gilberte au 418 775-1999

OUVERT À TOUS

ACTIVITÉ CULTURELLE
À VENIR À GRAND-MÉTIS!
SOYEZ À L'AFFUT!

RAPPORT DE M. LE MAIRE RODRIGUE ROY SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Chers collègues,
Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, dans le cadre du processus d'adoption de budget, le maire doit au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, faire rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport qui vous est distribué aujourd'hui est présenté au conseil à la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Je vous présente un rapport traitant des dossiers des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal des immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice financier en cours et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal des immobilisations.

Sont également déposées, une liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et une liste des contrats comportant une dépense de 2 000 \$ et plus avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et ce depuis le 1 novembre 2015. Tel que requis par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, sont incluses dans le rapport.

Avant de procéder au rapport proprement dit, je dois souligner quelques points importants qui sont à la base des informations qui vous seront données. La population de notre municipalité selon le dernier décret est de 235 habitants. L'évaluation foncière imposable en 2016 est de 25 442 500 \$ alors que l'évaluation non imposable est de 638 300 \$ pour un total de 26 080 800 \$.

La municipalité dispense à ses contribuables des services de gestion financière, d'administration, de greffe, d'évaluation foncière, de sécurité publique (service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 911, police et pompiers), de voirie et d'enlèvement de la neige, d'éclairage public, d'aqueduc dans un secteur, de

cueillette et de disposition des matières résiduelles, d'urbanisme, de développement, et de loisirs.

La municipalité emploie trois personnes à temps plein, soit la directrice générale et secrétaire –trésorière qui fait aussi office de directrice des travaux publics et inspecteur des cours d'eau, un employé journalier ainsi qu'une coordonnatrice en loisirs en collaboration avec les 2 municipalités voisines soit Padoue et Saint-Octave de Métis.. Elle emploie, à temps partiel, un concierge et une employée affectée à l'entretien paysager. Une équipe de bénévoles est également en place pour le Comité de promotion de Grand-Métis.

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Le rapport financier a été réalisé par le Groupe Mallette S.E.N.C.

Tout d'abord, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 407 296 \$ alors que les charges s'élevaient à 400 797 \$. L'exercice financier 2015 se termine avec un excédent des revenus de sur les dépenses de 51 499 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Les états financiers de la Municipalité ont été audités par la firme Malette S.E.N.C., comptables agréés, dûment mandatés par le Conseil, dont les résultats ont été déposés à la séance régulière du 31 mars 2016. Le rapport confirme que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat d'opération pour l'exercice terminé à cette même date, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE EN COURS

L'analyse préliminaire des revenus et des dépenses au 31 octobre 2016, nous permet de croire que nous pourrions terminer l'exercice financier 2016 avec un léger excédent budgétaire.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2016

	Rémunération	Allocation	Total annuel
MAIRE	3 427 \$	1713.50 \$	5140.50 \$
MAIRE - MRC	2784 \$		2784 \$
CONSEILLER	1 142 \$	571 \$	1713 \$

RÉALISATIONS 2016

- Investissement soutenu pour l'embellissement de la municipalité
- Embauche d'un étudiant de la municipalité pour aider aux travaux de voirie
- Traitement de surface d'une partie du rang 2 Est des Écossais et du chemin de l'Anse-des-Morts
- Nivelage de l'Anse-des-Morts
- Réinscription de la municipalité au Programme Les Fleurons du Québec
- Entretien du bureau municipal
- Mise sur pied d'un Comité intermunicipale en loisirs avec les municipalités de Padoue et de Saint-Octave-de-Métis pour l'embauche d'une ressource en loisir
- Participation à la Table d'harmonisation en loisirs des aînés (URLS)

PRINCIPALES ORIENTATIONS PRÉVUES POUR 2017

- Aménagement du Parc Leggatt suite à un don d'un citoyen
- Poursuivre les travaux dans le dossier du développement résidentiel du chemin Kempt
- Terminer le processus en cours avec le Ministère de la sécurité publique pour la protection du littoral suite aux grandes marées.
- Investissement soutenu dans l'amélioration de nos infrastructures
- Développer davantage l'offre en loisirs

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – 2017

Je vous invite donc à la séance extraordinaire du budget municipal qui aura lieu le 15 décembre 2016 afin d'adopter le budget 2017. Vous pourrez poser vos questions et émettre vos commentaires concernant ce budget lors de cette réunion.

CONCLUSION

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour mentionner l'excellent travail des employés (es) de la municipalité et je veux remercier, les membres du conseil municipal pour leur excellent travail ainsi que votre énergie à défendre les dossiers pour le mieux-être de la population. Merci de votre grande collaboration.

En terminant, la santé financière de la municipalité se porte très bien et le conseil municipal a toujours travaillé pour améliorer la qualité et la quantité des services offerts à la population afin d'accéder à un développement harmonieux avec les nouvelles orientations gouvernementales.

Vos élus ont toujours à l'esprit la qualité de vie de l'ensemble des contribuables, le respect de la capacité de payer en limitant l'endettement.

Je vous invite aussi à consulter le site internet de la municipalité où une panoplie d'informations est disponible. www.municipalite.grand-metis.qc.ca

Rodrigue Roy, maire